

ACCORD DES AYANT-DROITS

Objet : Accord des ayant droits pour la vente du bien sis rue du Comté 23 à 5060 Auvelais

Nous, soussignés

1. Mademoiselle Georgette Angèle Jeanne Ghislaine MONROY, régente retraitée, née à Auvelais le trente mars mille neuf cent trente.

2. Mademoiselle Monique Anna Jeanne Ghislaine MONROY, régente retraitée, née à Auvelais le quatre octobre mille neuf cent trente-huit.

Demeurant, Home Gai Logis, rue de l'Institut, 5 à 5060 Auvelais, et propriétaires toutes deux d'un bien sis à 5060 Auvelais, rue du Comté 21.

EXPOSÉ

Déclarant avoir été les propriétaires du bien sis au n°23 et l'ayant vendu sous certaines réserves à la VILLE en date du 22/09/1995 (acte reçu par le Notaire Caprasse).

Que dès lors, sur base du titre de propriété mentionnant, en sa page 6, l'ensemble des restrictions que nous avons exigées à l'époque compte tenu de l'objet de l'affectation du bien étant un centre d'aide aux toxicomanes.

Compte tenu du fait qu'un changement d'affectation du bien sis rue du Comté, 23 à 5060 Auvelais est dès lors conditionné à notre accord.

DÉCISION

Par la présente, nous déclarons ne pas s'opposer à la vente du bien situé rue du Comté 23 à 5060 Auvelais, ni à sa désaffectation, ni à sa future destination purement résidentielle.

Fait à Sambreville, le 31 janvier 2024

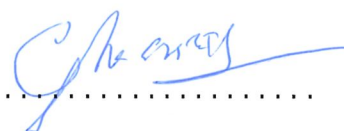
Signatures

Monique MONROY



.....

Georgette MONROY



.....